



Pour diffusion immédiate : 3/7/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

## LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI SUR L'ÂGE MINIMUM DES MAÎTRES-NAGEURS DANS L'ÉTAT DE NEW YORK

***Le projet de loi (S.6467-A/A.5821A) établit que les maîtres-nageurs des camps d'enfants peuvent être âgés d'au moins 15 ans s'ils sont directement supervisés***

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui qu'elle avait signé une loi clé sur l'âge minimum des maîtres-nageurs dans les camps de vacances pour enfants. La législation (S.6467-A/A.5821A) exigera que les sauveteurs des camps pour enfants soient âgés d'au moins 17 ans, sauf que jusqu'à 50 % du nombre requis de sauveteurs en service peuvent être âgés d'au moins 15 ans s'ils sont sous la supervision d'un directeur aquatique du camp. Les sauveteurs requis pour les baignades en milieu naturel doivent être âgés d'au moins 18 ans.

« Les New-Yorkais méritent de pouvoir profiter en toute sécurité de nos plages et de nos camps de classe mondiale dans tout l'État, » **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Cette législation permettra de remédier à la pénurie de maîtres-nageurs, tout en garantissant que nos enfants et nos concitoyens new-yorkais soient surveillés et en sécurité dans les eaux cet été. »

Pour remédier à la pénurie de maîtres-nageurs dans l'État de New York, la législation (S.6467-A/A.5821A) permet d'élargir le nombre de personnes pouvant devenir maîtres-nageurs dans les camps d'été de nuit, d'été de jour et itinérants pour enfants.

**Le Dr James McDonald, commissaire à la santé de l'État de New York, a déclaré,** « Les parents new-yorkais méritent d'avoir l'esprit tranquille en sachant que leurs enfants sont en sécurité et bien surveillés lorsqu'ils participent à une colonie de vacances, en particulier lorsqu'ils nagent et participent à des activités nautiques. Les sauveteurs de New York sont bien formés et équipés pour réagir et sauver des vies en cas d'urgence. Cette législation assurera la sécurité des nageurs en colonie de vacances tout en créant des opportunités pour un plus grand nombre de jeunes désireux de devenir sauveteurs. »

**Le commissaire aux parcs de l'État de New York, Erik Kulleseid, a déclaré,** « Les maîtres-nageurs sont essentiels pour garantir des expériences sûres et agréables dans un large éventail d'installations de natation à New York. Je félicite la gouverneure

Hochul et l'assemblée législative de l'État d'avoir approuvé cette mesure visant à augmenter le nombre de maîtres-nageurs dans tout l'État. En tant qu'ancien maître-nageur du Harriman State Park, j'encourage les jeunes New-Yorkais à devenir maîtres-nageurs afin de gagner de l'argent, d'acquérir une expérience professionnelle précieuse et de servir le public. »

**Le sénateur d'État James Skoufis a déclaré,** « L'État de New York est confronté à une grave pénurie de maîtres-nageurs, y compris dans nos camps d'été. Notre projet de loi visant à abaisser de 16 à 15 ans l'âge minimum des maîtres-nageurs dans les camps nous permettra d'élargir le groupe des professionnels de la sécurité aquatique éligibles, d'aider davantage d'adolescents à trouver un emploi d'été intéressant et de faire en sorte que les campeurs new-yorkais puissent continuer à nager dans la joie. Je félicite la gouverneure d'avoir signé cette mesure importante. »

**Le membre de l'Assemblée Charles D. Lavine a déclaré,** « Dans un contexte de pénurie constante de candidats à un poste de maître-nageur, cette nouvelle loi, que j'ai parrainée à l'Assemblée, contribuera à assurer la sécurité des enfants participant à des camps d'été dans l'État de New York. Les inquiétudes que pourrait susciter l'abaissement de l'âge sont apaisées par le fait que ces maîtres-nageurs devront toujours satisfaire aux mêmes exigences et obtenir les mêmes certifications que les maîtres-nageurs plus âgés. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418

[SE DÉSABONNER](#)